



Info-Retraite

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS

AUTOMNE 2004

Les rentes augmentent de 1,7 % en 2005

Votre rente sera légèrement plus élevée l'année prochaine.

L'indexation annuelle sur l'inflation, calculée selon l'indice des prix à la consommation, est de 1,7 % pour 2005. Cette hausse procure à une participante ou un participant qui touche une rente annuelle de 36 000 \$ un montant supplémentaire de 612 \$ avant impôt.

Le montant exact de votre augmentation vous sera

communiqué par la poste en janvier. D'ici là, consultez le tableau ci-contre.

Si vous avez commencé à toucher votre rente en 2004, l'indexation de votre rente sera calculée au prorata des mois suivant votre départ à la retraite. Par exemple, si vous avez pris votre retraite en juin et commencé à toucher votre rente

Rente annuelle	Augmentation en 2005
15 000 \$	255 \$
20 000 \$	340 \$
25 000 \$	425 \$
30 000 \$	510 \$
35 000 \$	595 \$
40 000 \$	680 \$
45 000 \$	765 \$
50 000 \$	850 \$

en juillet, vous recevrez la moitié de l'augmentation, soit 0,85 % de plus, en 2005.

Votre régime est l'un des rares au Canada à être pleinement protégés contre l'inflation.

Pour des renseignements sur le calcul de l'indexation, voir page 2. ■



Andrée Nottage a raison de fêter. Elle profite d'une rente indexée depuis qu'elle a pris sa retraite il y a trois ans, après une brillante carrière comme enseignante et administratrice. Environ 4 000 participants ont déjà pris leur retraite cette année, gonflant les rangs des retraités à 97 000, soit plus du double en 10 ans. (Voir tableau de la page 3.)

Dans ce numéro...

<i>Le RREO, codemandeur contre Nortel</i>	2
<i>Votre satisfaction, en hausse : votre opinion compte</i>	3
<i>Les infrastructures, un placement idéal</i>	4
<i>Le RREO finance Parmalat</i>	5
<i>Vos questions...</i>	6
<i>Les nouveaux conjoints et la rente de survivant</i>	7

Le RREO, codemandeur principal contre Nortel



Une cour des États-Unis a désigné le RREO et le ministère des Finances de l'État du New Jersey comme codemandeurs principaux dans une poursuite en recours collectif pour infraction aux lois sur les valeurs mobilières contre la société Nortel Networks Corporation et certains des anciens membres de sa haute direction.

Le recours est intenté au nom des investisseurs qui ont acheté des titres de Nortel et subi des dommages par suite d'infractions présumées commises par la société au cours des exercices de 2003 et 2004. La plainte allègue que les défendeurs auraient provoqué le gonflement du cours des actions de Nortel en publiant des états financiers faux et trompeurs.

« Les actionnaires se fient à l'exactitude de l'information financière pour prendre des décisions éclairées en matière de placement. Nous estimons donc que les sociétés ouvertes, leurs cadres et dirigeants devraient être tenus responsables de leurs actes », dit Bob Bertram, vice-président directeur, Placements.

Pour de plus amples renseignements, consultez www.blbglaw.com, le site Web du conseiller juridique principal nommé par la Cour.

Le RREO a aussi été désigné codemandeur principal dans un recours collectif pour infraction aux lois sur les valeurs mobilières contre Biovail Corporation et certains de ses hauts dirigeants. Ce recours vise à obtenir des dommages-intérêts pour de présumées déclarations fausses et trompeuses des défendeurs au cours de la période du 7 février 2003 au 2 mars 2004. ■

Calcul de l'indexation annuelle de votre rente

Chaque mois de janvier, votre rente est indexée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), calculé par Statistique Canada, qui reflète les fluctuations du coût d'un panier fixe de produits et services achetés chaque mois par les consommateurs.

L'indexation est déterminée en comparant l'IPC moyen de la période de 12 mois se terminant en septembre à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette méthode de calcul est utilisée depuis que l'indexation des rentes a été mise en place en 1976.

De nombreux régimes de retraite calculent le taux d'inflation annuel de cette façon, notamment les deux régimes des employés du gouvernement de l'Ontario. Le Régime de pensions du Canada (RPC) le calcule aussi de cette façon, mais sa période de 12 mois se termine en octobre.

Le taux d'indexation de votre rente peut différer du taux d'inflation publié dans les médias, les méthodes et les périodes utilisées pour calculer l'augmentation du coût de la vie étant différentes. Parfois l'indexation de votre

rente est supérieure au taux courant d'inflation, parfois elle est inférieure. Par exemple, au mois de janvier dernier votre rente a augmenté de 3,3 %, alors que le taux d'inflation annuel était de 2 % en 2003. À long terme, les régimes de

retraite indexés offrent la même protection contre l'inflation. ■



Votre satisfaction, en hausse : votre opinion compte

Vous nous avez accordé un A+ pour la qualité des services, soit 9,2 sur 10, dans les sondages sur la satisfaction de la clientèle effectués au cours du premier semestre 2004.

« Ce résultat nous enchante, car nous avons tout mis en œuvre pour donner la priorité absolue aux besoins des participants », déclare M^{me} Rosemarie McClean, vice-présidente, Services aux participants.

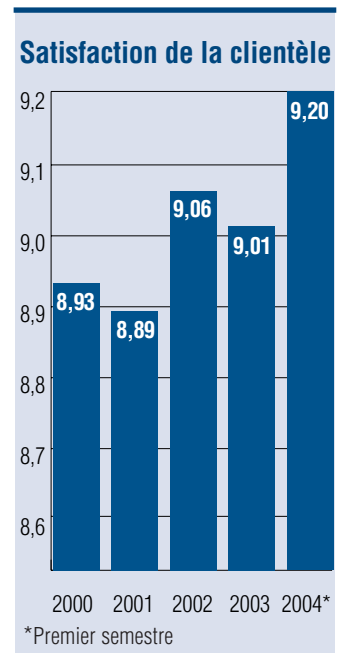
« Notre défi maintenant : faire mieux, plus vite et à moindres frais. »

Nous évaluons votre satisfaction par des centaines de sondages téléphoniques qu'une entreprise indépendante fait toutes les deux semaines. On vous appellera peut-être si vous vous êtes adressé à nos services. De plus, quatre fois par année, nous évaluons l'efficacité de nos moyens de communication, comme *Info-Retraite*.

Les résultats nous servent à mesurer notre rendement et à cerner nos points faibles. Les entrevues sont confidentielles et durent environ de 5 à 10 minutes.

« Nous remercions tous les participants de leur contribution et de la confiance qu'ils nous témoignent », ajoute M^{me} McClean.

Nous obtenons aussi d'excellents résultats au sondage sur la rentabilité qui sert à évaluer la performance de grands régimes de retraite sur différents aspects, tels que la qualité des documents de communication et le coût des services. Nos services se sont classés au 2^e rang sur 57 régimes du monde entier au dernier sondage en 2003. ■



Le nombre de retraités a doublé en 10 ans

Année	Enseignants	Retraités	Rapport*
1994	156 331	45 558	3,4
1995	156 387	48 768	3,2
1996	153 444	53 025	2,9
1997	154 386	56 858	2,7
1998	150 672	66 700	2,3
1999	152 659	71 484	2,1
2000	153 501	76 785	2,0
2001	153 679	82 960	1,9
2002	154 525	88 978	1,7
2003	155 644	93 332	1,7
2004 **	156 000	97 292	1,6

*Les enseignants par rapport aux retraités **Projection

Le saviez-vous?

- L'indexation des rentes sur l'inflation compte pour 25 % du coût du régime.
- La rente des enseignantes et enseignants retraités a augmenté en moyenne de 4,3 % par année au cours des 25 dernières années.
- Seuls quelques régimes de retraite au Canada sont pleinement protégés contre l'inflation.
- Un panier de produits de 100 \$ en 2004 coûtait 25,02 \$ en 1974, 58 \$ en 1984 et 81,74 \$ en 1994.

5^e partie d'une série d'articles sur les placements

Les infrastructures : un placement idéal pour les régimes à rentes indexées

Nous investissons de plus en plus dans les secteurs des infrastructures et du bois d'œuvre pour des rendements stables liés à l'inflation – une combinaison heureuse.

Les infrastructures comprennent des services essentiels comme les autoroutes, les conduites d'eau, l'électricité, les aéroports et les pipelines.

« Les monopoles à prix réglementés constituent les meilleurs investissements en infrastructures pour les régimes de retraite. Ils procurent des rendements stables, ayant une bonne corrélation avec l'inflation : une combinaison heu-

reuse pour le RREO, dont les

rentes sont indexées »,

explique Bob Bertram,
vice-président directeur,
Placements.

Les infrastructures
et autres placements
sensibles à l'inflation,
comme les obliga-

tions à rendement réel, contribuent de plus en plus à la réalisation de nos objectifs de rendement et à la réduction du risque.

Nous nous sommes mis à investir dans les infrastructures et le bois d'œuvre il y a près de trois ans alors que nous cherchions de nouvelles occasions de placement à long terme.

Aujourd'hui, plus de 2,3 milliards de dollars, soit environ 3 % de la caisse, sont investis dans des infrastructures diverses allant de l'aéroport international de Sydney, en Australie, à un réseau de transmission d'électricité haute tension en Alberta.

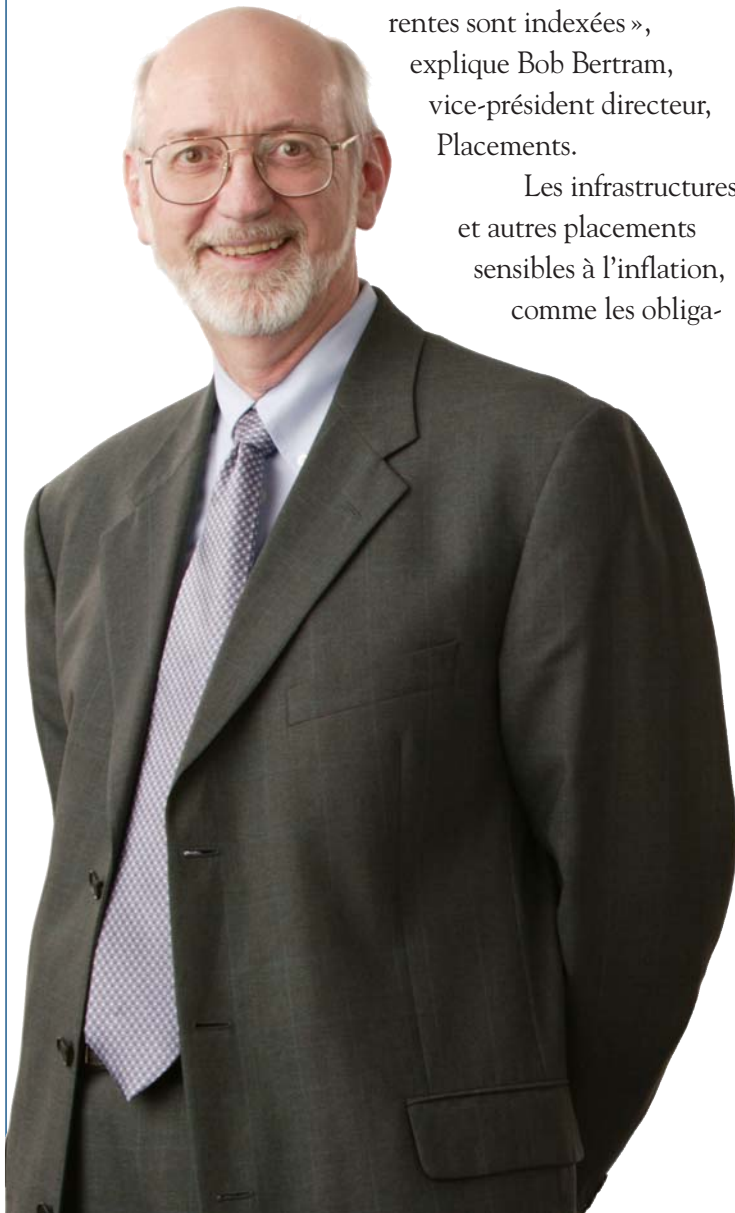
Le RREO gagne l'appel d'offres

À la fin août, nous avons fait équipe avec Borealis Infrastructure, une division d'OMERS, pour acquérir 50 % d'un consortium ayant un accord visant deux réseaux de distribution de gaz, l'un en Écosse et l'autre dans le sud de l'Angleterre. Nous avons investi chacun 655 millions dans ce projet de 7,5 milliards. Scottish and Southern Energy plc détient l'autre moitié du consortium. Le reste de la transaction a été financé par des prêts de tiers.

« La plupart de nos investissements visent des installations à l'étranger, parce que ce sont de bonnes affaires. Dans ce cas-ci, le Royaume-Uni est doté d'un cadre de réglementation élaboré et transparent, idéal pour l'investissement privé. Nous recherchons d'autres occasions similaires pour développer notre portefeuille d'infrastructures », précise M. Bertram.

Le réseau britannique comprend quelque 73 000 km de conduites de gaz et compte environ 5,6 millions de clients des secteurs résidentiel, commercial et industriel.

Nous avons aussi conclu une alliance stratégique avec Borealis Infrastructure pour investir dans Express pipeline, société destinée au transport du pétrole de l'Ouest canadien vers les marchés américains. ■



Bob Bertram
Vice-président directeur,
Placements

Le RREO finance Parmalat Dairy & Bakery Inc.

Votre caisse de retraite a versé 610 millions pour le financement de Parmalat Dairy & Bakery Inc., fournisseur de nombreux produits laitiers qui se retrouvent souvent sur votre table.

« Ainsi, la division canadienne de Parmalat pourra aller de l'avant avec ses activités pendant que sa société mère en Italie restructure ses opérations. La société canadienne est rentable et offre un excellent potentiel de croissance », précise Jim Leech, vice-président principal

de Teachers' Private Capital.

Depuis 1991, nous avons investi dans plus de 100 sociétés fermées, comme Parmalat, et dans 25 fonds d'actions de sociétés fermées. Le rendement annuel de ces placements dépasse en moyenne les 25 %.

Parmalat approvisionne le marché canadien en produits laitiers (yogourt, beurre et fromage) sous son nom et sous d'autres marques connues telles Astro, Beatrice, Black Diamond, Balderson et Lactantia. ■

Le rendement de nos placements par rapport à celui d'autres régimes

Nos taux de rendement sur 1 an, 5 ans et 10 ans sont supérieurs à ceux d'autres régimes de retraite importants. Qui plus est, au cours des 10 dernières années, la caisse a devancé de 1,5 % son indice de référence composé, soit l'éta- lon servant à comparer son rendement avec celui des marchés dans lesquels elle investit. Cet écart de 1,5 % a ajouté 9,1 milliards à l'actif du régime. Le rendement à long terme est primordial, car nous devons verser dans plusieurs années les prestations constituées aujourd'hui. ■

Régime de retraite du secteur public	Taux de rendement*		
	1 an	5 ans	10 ans
CAAT (Collège d'arts appliqués et de technologie)	13,3	4,1	n. d.
Caisse de dépôt et placement du Québec	15,2	4,1	7,4
Fiducie du régime de retraite du SEFPO	17,3	4,6	n. d.
HOOPP (Hospitals of Ontario Pension Plan)	14,9	5,8	8,6
OMERS	12,7	4,3	8,0
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	18,0	7,7	10,0
Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	10,9	6,2	9,6

* Au 31 décembre 2003



La médaille d'or

Notre *Rapport annuel 2003* a remporté la médaille d'or au prestigieux concours international ARC Awards, à New York, dans la catégorie consacrée aux caisses de retraite d'organismes sans but lucratif. Au début de l'automne, notre rapport a été exposé avec les autres médaillés d'or au Musée d'art et d'artisanat de Hambourg, en Allemagne. En couverture, on ose demander : « Qui se soucie de la création de valeur pour les actionnaires? ». « Moi, car ma retraite en dépend », répond une enseignante à la première page. Vous trouverez le rapport dans le site Web du RREO, dans la section Publications. Le *Rapport aux participants* que vous avez reçu au printemps vous en donne le résumé.

www.otpp.com

Vos questions...

Q *Puis-je changer la rente de survivant?*

R Vous ne pouvez changer la rente de survivant que vous avez choisie à votre départ à la retraite. Si vous avez choisi une rente de survivant à 75 %, votre rente est réduite de ce fait, mais elle reste la même si votre conjoint décède avant vous.

Q *Comment puis-je vous aviser d'un changement d'adresse?*

R Si vous êtes inscrit à iAccès, notre site Web sécurisé, vous pouvez le faire en ligne. Sinon, vous pouvez le faire par téléphone, télécopieur, courrier ou courriel. Nous avons besoin de votre adresse exacte pour vous poster des documents importants, tel votre feuillet T4A. Si vous avez déménagé ou déménagez bientôt, avisez-nous sans tarder afin que nous puissions vous poster votre feuillet T4A à temps pour votre déclaration de revenus.

Q *Je déménage aux États-Unis. Puis-je recevoir ma rente?*

R Oui. Celle-ci peut être déposée directement en dollars US dans votre compte bancaire américain. Pour ce faire, remplissez le formulaire Dépôt direct en dollars US qui se trouve sur notre site Web ou composez le 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105. Si vous ne résidez plus au Canada, faites-nous parvenir une lettre signée confirmant le changement. L'impôt retenu sur votre rente est fonction de votre lieu de résidence principal. Pour en savoir plus, adressez-vous à l'Agence du revenu du Canada, au 1 800 267-5177.

Q *Ma rente sera réduite de quel montant à mon 65^e anniversaire?*

R Consultez iAccès, notre site Web sécurisé, pour connaître le taux de réduction de votre rente à 65 ans. Si vous n'êtes pas inscrit à iAccès, consultez le relevé que vous avez reçu à votre départ à la retraite. Pour vous donner une idée du montant, un enseignant ayant 25 années de services décomptés peut s'attendre à une réduction annuelle d'environ 5 000 \$, en dollars d'aujourd'hui, à 65 ans. Cependant, la réduction est généralement inférieure à la pension du RPC, même si vous touchez celle-ci avant 65 ans. ■

iAccès, les retraités sont ravis des services en ligne



L'accès en ligne aux renseignements personnels sur la retraite est facile et sans risque. Les milliers de participants qui utilisent déjà iAccès, notre site Web sécurisé, vous le diront. Voici ce que certains retraités ont répondu au sondage mené par une société indépendante sur l'appréciation de iAccès.

« J'aime pouvoir consulter mes renseignements personnels en tout temps. » PN

« Bien conçu, instructions faciles à suivre, belles illustrations. » HC

« Un outil pratique. L'information au bout des doigts.

Évite de perdre du temps à téléphoner, à écrire; nous fait même économiser papier et frais postaux. » JO

« J'ai accès à mon dossier depuis la Floride. » MH

« De l'information claire tout en sauvant des arbres. » PF

« La rigueur de l'information, générale ou personnelle. » WB

Pour vous inscrire à iAccès, il vous faut un compte de courriel et composer le 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30, ou consulter notre site Web au www.otpp.com. ■

Les nouveaux conjoints et la rente de survivant

Si vous contractez un mariage ou une union de fait pendant la retraite, votre nouvelle conjointe ou nouveau conjoint n'a pas droit d'office à la rente de survivant.

Pour que le nouveau conjoint soit admissible, vous devez :

- ne pas avoir un ex-conjoint admissible;
- accepter une réduction de votre rente;
- présenter une demande dans les 90 jours suivant votre mariage ou la date à laquelle votre conjoint est admissible comme conjoint de fait.

Si vous manquez le délai de 90 jours, vous pouvez tout de même être admissible à condition que la preuve d'assurabilité (notre formulaire) que vous nous ferez parvenir soit approuvée.

Si vous avez un enfant handicapé ou à votre charge comme survivant admissible, votre nouveau conjoint ne peut toucher la rente de survivant tant que votre enfant y a droit.

Réduction permanente de la rente

Pour verser une rente de survivant, il faut réduire votre rente. Cette réduction est fonction de votre âge, de l'âge de votre nouveau conjoint et du pourcentage choisi. La réduction est permanente et demeure en vigueur même si votre conjoint décède avant vous.

Avant d'opter pour une rente de survivant pour un nouveau conjoint, évaluez votre espérance de vie, celle de votre conjoint, vos besoins financiers actuels et ceux de votre conjoint après votre décès. Si vous avez pris votre retraite après le 31 mai 1995, la couverture de votre nouveau conjoint entre en vigueur six mois après la demande. Si vous décédez pendant ce délai, aucune prestation n'est payable à votre nouveau conjoint. ■

La procuration protège vos intérêts

Avez-vous signé une procuration pour la gestion de vos finances?

Une procuration perpétuelle relative aux biens permet à la personne que vous désignez d'obtenir des renseignements et de prendre en votre nom les décisions relatives à votre rente et à vos finances.

Sans cette procuration, ni votre conjoint ni vos proches ne peuvent agir en votre nom, même si vous êtes frappé d'incapacité à la suite d'un accident ou d'une maladie grave.

Pour plus de renseignements, procurez-vous la trousse de procurations, qui comprend des formulaires, auprès du ministère provincial du Procureur général, en ligne au www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca ou par téléphone au 416 314-2800 ou au 1 800 366-0335.

Pour que nous soyons en mesure de respecter votre volonté, veuillez nous faire parvenir une copie de votre procuration. ■

Sans cette procuration, ni votre conjoint ni vos proches ne peuvent agir en votre nom

Dates importantes

Date	Opération
30 novembre 2004	Dépôt de la rente de novembre*
31 décembre 2004	Dépôt de la rente de décembre*
24 janvier 2005	Envoi par la poste de l'avis de dépôt direct (indexation 2005)
6 février 2005	Envoi par la poste du feuillet T4A
*Parfois plus tard pour les dépôts à l'étranger.	

Calendrier 2005

Votre rente est déposée dans votre compte bancaire le dernier jour ouvrable du mois. Le versement à l'étranger prend parfois plus de temps. En cas de changement de compte, avisez-nous au début du mois.

Mois	Dépôt
Janvier	Lundi 31 janvier
Février	Lundi 28 février
Mars	Jeudi 31 mars
Avril	Vendredi 29 avril
Mai	Mardi 31 mai
Juin	Jeudi 30 juin
Juillet	Vendredi 29 juillet
Août	Mercredi 31 août
Septembre	Vendredi 30 septembre
Octobre	Lundi 31 octobre
Novembre	Mercredi 30 novembre
Décembre	Vendredi 30 décembre

Info-Retraite

Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Service à la clientèle

Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105

Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208

Courriel : inquiry@otpp.com

Site Web : www.otpp.com

Si vous avez des commentaires, veuillez communiquer avec Debra Hanna en composant le 416 730-5351 ou 1 877 812-7989 ou écrivez à debra_hanna@otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont et seront régis par le texte du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

ISSN 1180-3290



Noël avant l'heure

Emma Eyre économisera en cas de pépin les 5 753,90 \$ inattendus qu'elle a reçus.

L'ancienne enseignante, qui habite aujourd'hui près de Waterford, Ontario, avait oublié le remboursement auquel elle avait droit depuis qu'elle a cessé d'enseigner en 1982, après une suppléance de longue durée. Elle, qui a enseigné dans plusieurs écoles primaires de Brantford, a été ravie d'apprendre que son remboursement avait triplé grâce aux intérêts.

D'ici la fin de l'année, nous espérons retrouver encore 5 000 anciens participants de 65 ans ou plus qui n'ont pas touché leur remboursement à leur départ à la retraite il y a parfois plus de 20 ans.

Nous en avons déjà trouvés 3 000, qui ont ainsi touché 1,3 million de dollars en prestations de cessation d'emploi, qui vont de 15 \$ à plus de 31 000 \$, pour une moyenne de 700 \$. ■



Horaire des fêtes

Les services aux participants seront fermés :

Toute la journée : les 27, 28, 29 et 30 décembre

À 15 h : les 24 et 31 décembre

L'horaire habituel reprend le lundi 3 janvier.